



Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé

Monsieur le Ministre auprès de la ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, chargé de la Ville et du Logement

Mme la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé

Copies :

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Monsieur le préfet de la région Hauts de France, préfet du Nord

Monsieur le sous-préfet de Dunkerque

Monsieur le directeur de la DGEF

A Paris, le 31 mars 2020

Objet : demande de mesures de protection urgentes à Calais et à Grande Synthe pour toutes les personnes exilées

Madame, Messieurs les Ministres,

Vous avez, par une circulaire du 27 mars 2020, donné aux préfets des instructions claires sur la prise en charge des populations précaires face à l'épidémie du Covid-19.

Si nous prenons connaissance avec intérêt de ces instructions, nous ne pouvons que regretter l'écart considérable qui existe entre ces dernières et la réalité actuelle de l'action des représentants de l'Etat sur les territoires du littoral franco-britannique.

A Calais, depuis le démantèlement de 2016, des personnes exilées vivent dans des conditions indignes et subissent un harcèlement quotidien. Nous avons dénoncé cette situation à de nombreuses reprises.

Malheureusement, alors que des mesures radicales de confinement et de protection sont prises pour l'ensemble de la population sur le territoire national, les personnes exilées présentes à Calais continuent d'être expulsées de leurs lieux de survie, leurs tentes encore détruites ou démontées par les services de police. Outre la violence et l'inhumanité de ces pratiques, nous estimons que de telles actions sont aujourd'hui dangereuses, en contradiction totale avec les consignes que vous venez de diffuser.

A Grande-Synthe, la situation des personnes exilées est tout aussi dramatique : 600 personnes, dont 50 familles avec enfants, des femmes enceintes, vivent dans des conditions indignes marquées par l'absence de douches et de toilettes, un accès limité à l'eau potable, et ce depuis des mois. La majorité vivent dans les bâtiments désaffectés du site de la Linière dans une grande promiscuité, d'autres, dans le bois du Puythouck. L'hôpital le plus proche et sa permanence d'accès aux soins de santé se situe à 12 kilomètres. Plus aucune présence réellement médicale n'est aujourd'hui assurée.

Le 26 mars dernier, les associations et acteurs intervenant sur le littoral ont adressé un courrier aux préfets et sous-préfets territorialement compétents, dans lequel elles font part d'un certain nombre de demandes, basées sur leurs expériences de terrain. Nous partageons et appuyons sans réserve leurs recommandations : à la politique de « lutte contre les points de fixation » doit se substituer d'urgence une politique de protection des personnes incluant la fin des expulsions quotidiennes de campements et la mise en œuvre rapide d'une mise à l'abri de toutes et tous.

C'est pourquoi nous vous demandons instamment :

A Grande-Synthe :

- D'évacuer le camp de la Linière et d'héberger les personnes exilées des différents campements dans des sites à proximité. Une mise à l'abri dans des centres éloignés n'aboutirait qu'à une reconstitution rapide des campements.
- De prendre des mesures de nature à répondre réellement aux besoins essentiels des populations présentes. Les réponses pour le moment apportées par le préfet du Nord s'avèrent insuffisantes et n'ont toujours pas, pour la majeure partie d'entre elles, été mises en œuvre près de deux semaines après le début du confinement.
- De penser des mesures sanitaires de prise en charge médicale par des personnels adaptés et qualifiés - infirmiers, médecins, médiateurs - pour les personnes qui ne manqueront pas de rester ou de revenir si les destinations envisagées sont perçues comme particulièrement éloignées.

A Calais :

- De mettre un terme immédiatement aux destructions de campements, qui n'ajoutent que de la précarité à la précarité et font courir des risques majeurs aux personnes exilées d'abord, mais aussi à la population calaisienne et aux forces de l'ordre.
- S'il a été annoncé que des places d'hébergement vont ouvrir dans les prochains jours pour les personnes exilées - et que ces mises à l'abri se feront sur la base du

volontariat - il est véritablement indispensable que ce dispositif soit mis en place et monte en puissance rapidement pour permettre la mise à l'abri inconditionnelle de toutes les personnes le souhaitant, et permettre leur confinement.

- En attendant cette mise à l'abri, les personnes exilées ont absolument besoin d'accéder aux services de base.. Nous insistons également pour que les acteurs associatifs locaux puissent poursuivre toutes leurs actions de protection des personnes exilées, sans restriction horaire, de jour comme de nuit, et ce en bonne harmonie avec vos services.

En espérant que ces mesures pourront être mises en œuvre très rapidement et qu'elles ouvriront la voie à une protection pérenne, nous vous adressons, Madame et Messieurs les ministres, l'assurance de nos salutations les meilleures,

Cécile Coudriou
Présidente
Amnesty International France

Jean-François Maruszyczak
Directeur général
Emmaüs France

Christophe Deltombe
Président
La Cimade

Dr Philippe de Botton
Président
Médecins du monde

Dr Meguerditch Tarazian
Président
Médecins sans frontières

Véronique Fayet
Présidente Nationale
Secours Catholique-Caritas France